

Janvier 2018

informations municipales

PÉRIERS EN AUGE

Mairie ouverte chaque vendredi de 16h30 à 18h00
Tél/Répondeur:02 31 28 37 12
mairie.periersenauge@wanadoo.fr
Site : www.periers-en-auge.fr
En cas de besoin: A. Fontaine:0231287696
Mme. Saint-Léger :0231248197
M. Meunier :0231287666

Responsable de la publication Alain Fontaine

Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle et heureuse année 2018

L'ENTRETIEN DES HAIES LE LONG DES ROUTES

Le vent a soufflé fort dernièrement, très fort. Trop fort pour ne pas atteindre de nombreuses haies riveraines des voies de circulation, et par conséquence les voies elles mêmes.

Appels de particuliers, de la gendarmerie, des pompiers, ils se sont succédés pour des routes encombrées de branchages, rendant difficile voire dangereuse la circulation, et l'empêchant même dans certains cas.

Sans compter les fossés obstrués, l'eau déviée sur la route, la boue qui s'ensuit....ce n'est pas parce qu'on habite la campagne qu'il faut se déplacer dans la boue et les branchages épars.

Quoi de surprenant ? Quoi d'étonnant quand de nombreuses haies souffrent d'un flagrant manque d'entretien. Branches mortes surplombant la route, vieux têtards couverts de lierre qui ne demandent qu'à tomber, branchages reposant sur les fils électriques ou téléphoniques, branches dangereuses qui menacent la sécurité.....

L'entretien des haies et leur élagage est une obligation revenant aux propriétaires ou occupants. Il conviendrait de la respecter pour la libre circulation et la sécurité des usagers. Et quand un arbre menaçant est signalé comme dangereux, il conviendrait d'y remédier sans attendre.

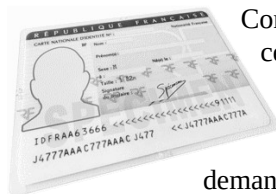
Le SIVU de travaux de Dozulé a du intervenir plusieurs fois pour dégager les routes. Il ne le fait pas gratuitement. La commune doit alors assumer des charges d'entretien qui ne sont pas les siennes.

Il est donc demandé à chacun d'être vigilant sur l'état d'entretien de ses haies, et d'assurer son obligation d'élagage. Les coûts d'intervention supportés par la commune seront désormais mis à la charge des propriétaires négligents. Et en cas d'accident ceux ci devront être recherchés en responsabilité.

L'entretien de la haie ne signifie pas sa suppression. La plupart des haies bocagères sont préservées dans le PLU et les travaux qui dépassent un entretien normal sont soumis à autorisation. Avant toute intervention de ce type, renseignez vous en mairie sur le classement des haies et vos obligations.

Dans le même ordre d'idées il est rappelé que l'entretien des buses d'accès aux propriétés relève aussi des propriétaires qui doivent y assurer le bon écoulement des eaux pluviales.

Demandes de cartes d'identité



Comme la délivrance des passeports, celle des cartes d'identité n'est désormais possible que dans certaines communes, équipées du dispositif technique pour les demandes de titres sécurisés. L'exclusion

de la procédure de la plupart des mairies des communes de résidence créé un nouvel et regrettable affaiblissement du lien avec les habitants. Entre autres communes équipées d'une borne biométrique, la plus proche est la commune de Dives-sur-mer qui peut répondre à votre demande.

Vie économique

Les locaux de la jardinerie ont été repris et modifiés pour y accueillir la magasin forum+ qui a ouvert ses nouvelles portes au printemps dernier. Sur l'ancienne partie de vente de végétaux d'extérieur c'est Sport 2000 qui doit s'installer, en transférant son magasin actuel, agrandi pour y créer un rayon cyclisme. Le permis de construire est en cours d'instruction. Les locaux à édifier couvriront l'espace laissé libre entre Forum+ et Midas

Travaux de toiture...

Les bâtiments annexes au logement de l'ancienne école dont, et surtout, l'ancienne salle de classe, verront leur toiture refaite en ce début d'année. Si celle de l'habitation avait déjà été rénovée, les dépendances étaient restées en attente. Ce sera bientôt chose faite pour préserver ce patrimoine immobilier, et historique, pour un coût de 31 000 € avec le soutien du conseil départemental à hauteur d'une subvention de 8000 €.

....et autres projets :

ces travaux représentent le seul projet 2017 mené à terme. La réfection de voirie envisagée Chemin de Bernières reste dépendante de deux projets affectant la chaussée. L'un par Enedis pour une ligne électrique, l'autre pour un réseau d'assainissement collectif par la communauté de communes. Quelques travaux de busage de fossés et de réfection d'une partie de chaussée seront néanmoins entrepris dès cette année, vraisemblablement au printemps.

Ce n'est pas encore le printemps mais il n'est pas inutile de rappeler les horaires autorisés pour les tontes

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

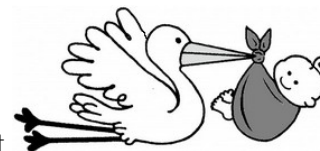
Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés. (arrêté municipal du 15/03/2013)

Pour respecter le calme de nos campagnes et la tranquillité de chacun, merci de vous conformer à ces horaires.

Etat civil

Bienvenue à **Elsa** née le 17 décembre 2017 à Caen, fille de Nadège Ripamonti et Olivier Battaïa – Lieu Manoury et à

Louise née le 10 janvier 2018 à Caen, fille de Pascaline Latron et Mickaël Mazurais – La Croix Kerpin



Les indispensables travaux d'assainissement pluvial du Chemin des Eaux devront aussi attendre puisque là aussi, la voie est concernée par un projet de ligne moyenne tension par Enedis. Quant à l'aménagement du cimetière et la suppression du poste tour du lieu Thil, ils sont aussi reportés pour diverses raisons.

La communauté de communes, un an après

Après un an d'existence la communauté de communes n'a pas failli à ses objectifs. L'année était rude pour assurer la mise en commun, sur l'ensemble du territoire, des services issus des trois anciennes intercommunalités. Les prises de compétences ont été respectées, telles qu'envisagées dans les groupes de travail qui ont précédé la création de NcPA. Le PLU est resté du domaine des communes conformément à leur volonté majoritaire. Les services ont bien fonctionné, il faut en remercier les personnels confrontés à des charges importantes et nombreuses dans un contexte difficile. Les budgets ont été tenus, les projets suivent leur cours. La communauté de communes fonctionne donc, bien.

Il a fallu ajuster la fiscalité future par un pacte financier et fiscal qui lie communes et intercommunalité pour les années à venir, et restera neutre pour le contribuable. Il a fallu adopter des statuts fixant les règles communes.

Depuis ce 1^{er} janvier le territoire s'est agrandi des 6 communes de Beuvron en Auge, Hotot en Auge, Victot Pontfol, Rumesnil, Gerrots et Beaufour Druval. Il est regrettable que cette intégration n'ait pas été précédée des informations et débats nécessaires au sein du conseil communautaire, avant d'être soumise au vote un jour de fin août. Considérons ce défaut comme un péché de jeunesse comme pour d'autres sujets qui, mieux qu'un débat au rabais, méritent le temps de la réflexion et des échanges lorsqu'ils sortent des simples décisions de gestion.

Considérons comme un péché de jeunesse que le conseil communautaire soit, par la faiblesse des interventions de ses membres, déjà trop souvent une chambre d'enregistrement des décisions du bureau de NcPA, plutôt qu'une assemblée de débats.

Il faudra bientôt se prononcer sur la prise de compétence eau potable que l'État transfère obligatoirement. La prise de compétence, les modes de gestion – gestion directe en régie, ou affermage à des prestataires privés – ne pourront bénéficier du péché de jeunesse. Les conséquences, tarifs de l'eau et qualité de service, justifient le débat bien avant la prise de décision. Et nous en avons le temps.



SITE INTERNET

Lancé en début 2017, www.periers-en-auge.fr commençait à bien s'étoffer avec de nouvelles rubriques. La nouvelle version de campagnol l'a un peu perturbé. Il est en maintenance mais reste consultable quand même le temps de le réaménager

N'oubliez pas de le visiter pour une information plus rapide et plus complète.



Linky ou pas Linky ?

Le compteur « intelligent » Linky ne devrait pas arriver sur notre commune avant au moins deux ans. La mairie sera informée six mois avant.

En attendant, la polémique continue... Informons-nous !